

LSI Invest
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 162 avenue Charles de Gaulle
71000 MACON
487 548 158 RCS MACON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 22 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-deux décembre,
A huit heures,

Les associés de la Société LSI Invest, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, divisé en 80 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- **Monsieur Fabrice LACOUR**, titulaire de 64 parts sociales en pleine propriété
- **Monsieur Jean LACOUR**, titulaire de 8 parts sociales en nue-propriété,
- **Monsieur Amaury LACOUR**, titulaire de 8 parts sociales en nue-propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabrice LACOUR, gérant associé.

La société AUDIT PMA, Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoquée et est excusée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Donation de parts sociales,
- Modification corrélative de l'article 7 des statuts,
- Perte du caractère unipersonnel de la Société,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir pris connaissance d'un acte authentique en date à PONT DE VEYLE du 12 décembre 2025, déposé le même jour au siège social, portant donation de la nue-propriété par Monsieur Fabrice LACOUR :

- à Monsieur Jean LACOUR de huit (8) parts sociales lui appartenant dans la Société,
- à Monsieur Amaury LACOUR de huit (8) parts sociales lui appartenant dans la Société.

L'Assemblée Générale décide de remplacer l'article 7 des statuts par les dispositions suivantes :

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE (8 000) Euros.

Il est divisé en 80 parts de 100 Euros chacune, numérotées de 1 à 80.

Par suite de l'acte authentique de donation-partage, reçu le 12 décembre 2025 par Maître Vincent CORDIER, notaire, les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

Jean LACOUR, la nue-propriété de huit parts sociales
Numérotées de 1 à 8, ci **8 parts**

Amaury LACOUR, la nue-propriété de huit parts sociales
Numérotées de 9 à 16, ci **8 parts**

Fabrice LACOUR, la pleine propriété de soixante-quatre parts sociales
Numérotées de 17 à 80, ci **64 parts**
Et l'usufruit de 16 parts sociales, numérotées de 1 à 16

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 80 parts »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale a pris acte de la perte du caractère unipersonnel de la société en conséquence de l'acte de donation-partage intervenu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

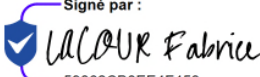
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Monsieur Fabrice LACOUR

Signé par :

59862CB8EE4F453...